

8. CONTRAT DE LOCATION DES LOGEMENTS DE L'ANCIEN CENTRE D'HEBERGEMENT DU CLUB SPORTIF « CASTRES OLYMPIQUE » A L'AGAPEI, UNITE DE GESTION CHANTECLER

Par délibération en date du 20/10/2021 le Conseil d'administration a validé l'acquisition du bail emphytéotique détenu par Tarn Habitat sur l'immeuble situé ZAC du Martinet, figurant au cadastre section IE n° 20 lieu-dit Martinet Borde basse composé de 21 logements (20 T1 et 1 T3) pour une surface utile totale de 397.40m² ayant abrités l'ancien centre d'hébergement du club sportif « Castres Olympique ». Cette acquisition, actée par devant Me RANCOULE le 19/04/2022, a été motivée compte tenu du lieu de situation du bâtiment (proche de l'IUT), du type de logements (adaptés à des étudiants ou des apprentis) et de la demande existante.

En janvier 2022, le Directeur d'unité de gestion et d'intervention sociale de Chantecler a contacté l'Office faisant face à un sinistre portant atteinte à la structure d'un de leur bâtiment d'hébergement. Sa demande porte sur la possibilité de trouver une solution de relogement temporaire d'une partie des résidents accueillis au foyer de vie les Martinets pour pouvoir entreprendre les travaux.

L'Office a proposé la location de cet ancien centre d'hébergement. Un projet de bail entre l'OPH et l'AGAPEI a été rédigé pour une prise d'effet au 1^{er} mars 2023, d'une durée maximale de 3 ans.

Durant cette location, l'immeuble ne serait pas conventionné et ferait l'objet d'une demande d'agrément en fin de bail en lien avec une programmation de travaux.

Le loyer annuel proposé s'établit à 48000€ hors charges.

Une opération de nettoyage de façades et pose de volet a été réalisée sur fonds propres pour 47667€ TTC.

A l'expiration du bail, l'ensemble des aménagements et améliorations exécutés par le preneur seront remis au bailleur.

Il est demandé au Conseil d'administration :

- D'approuver la conclusion d'un contrat de location d'une durée maximale de 3 ans à compter du 1/03/2023 pour un loyer annuel de 48 000€ HC.
- Et conformément à la délibération du 18 décembre 2013, d'autoriser le Directeur Général à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la conclusion d'un contrat de location d'une durée maximale de 3 ans à compter du 1/03/2023 pour un loyer annuel de 48 000€ HC et conformément à la délibération du 18 décembre 2013, autorise le Directeur Général à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

.....
Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter de sa date de réception par le contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à CASTRES, le 7 décembre 2022.



**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
CASTRES - MAZAMET – 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 7 décembre 2022 à 14h30

Délibérations de : 1 à 8
Présents : 13
Pouvoirs : 6
Votants : 19

Etaient présents :

Mesdames Viviane DUPUY, Marie-Claude FAURE, Claudine HAUSER, Geneviève AMEN, Catherine FARRENQ, Baya ALGAY, Jeanine CAYSSEL, Flavie ROUANET, Angéline BLANC.,
Messieurs Pascal BUGIS, Rinaldo PUGLISI, Christian NOCAUDIE, Daniel LACOMBE

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Madame Alexia CAILLOUX à Madame Claudine HAUSER
Monsieur Xavier BORIES à M. Rinaldo PUGLISI
Mme Janine BARENS à M. Pascal BUGIS
Monsieur Siegfried FRANZ à Monsieur Christian NOCAUDIE
Monsieur Christophe SENTOLL à Mme Geneviève AMEN
Monsieur Vincent COLOM à Catherine FARRENQ

Etaient excusés

Messieurs Bernard AUDOURENC, Stéphane AYMARD, Serge SERIEYS

Etait absent

Monsieur Kadda BOUMESLA

Participaient également à la séance :

Madame Florence SANS, Directeur général
Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation
Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité
Madame Béatrice JEA, Ressources humaines
Monsieur Didier GEFFRAY représentant M le Préfet
